

>> DIRECTRICES, DIRECTEURS, MANDATAIRES DES COOPERATIVES SCOLAIRES, ENSEIGNANTS,
MEMBRES DU CONSEIL DE COOPERATIVE DE L'ECOLE (merci de veiller à la diffusion auprès de tous).

Chères et chers collègues,

Meilleurs vœux !

Pour vous, vos projets, ceux que vous portez pour l'Ecole Publique, des vœux pour une coopération au quotidien et une confiance mutuelle. Une année d'innovations et d'expérimentations pour l'OCCE 06 et ses coopératives affiliées. Nous avançons pas à pas vers des outils de notre temps... L'appropriation collective de nouvelles procédures et pratiques qui s'inscrivent dans le futur qui se dessine. Un apprentissage nécessaire pour tous.

R. CHERBETDJIAN – Président de l'OCCE 06

La carte bancaire de paiement pour la coopérative...l'avez-vous demandée ?

Les coopératives disposent maintenant d'un compte bancaire en ligne (Assoconnect/Swan) et peuvent désormais utiliser la plateforme AssoConnect pour **organiser des collectes**. Elles peuvent disposer d'une **carte bancaire de paiement (innovation OCCE06)**. Pour ceux qui n'en disposent pas encore, un tutoriel en ligne vous donne la procédure : vous êtes ainsi autonome pour demander la carte de paiement de la coop. , créer vous-mêmes votre code confidentiel et indiquer l'adresse de l'école pour la réception (pas celle de l'AD).

[>>>> Comment commander et activer la carte bancaire de la coopérative <<<<<](#)

Prélèvement des frais bancaires* cumulés des coops pour les trois premiers mois

En janvier AssoConnect prélèvera les frais bancaires **cumulés** des trois premiers mois d'utilisation (septembre/octobre/novembre) : tenue de compte, cartes supplémentaires, transactions... Pour simplifier votre gestion durant le premier trimestre de « migration », L'OCCE 06 et AssoConnect ont en effet choisi de **différer globalement** le prélèvement des frais bancaires mensuel. L'OCCE06 a fait l'avance de tous ces frais. A la suite,, vous pourrez suivre mensuellement le prélèvement de ces frais sur le compte SWAN de la coopérative (vous aurez accès au détail de la facturation). Les tarifs de la banque en ligne AssoConnect/Swan sont sur le site occe06.com.

Dépôts d'espèces...

Nous avons signé le contrat qui nous liera avec Western Union, nous attendons communication par AssoConnect des modalités d'utilisation définitives qui se présenteront ainsi :

- Le mandataire déposera les espèces dans une agence Western Union sur le compte **SWAN de l'AD** (IBAN vous sera précisé),
- L'AD reversera, au terme de chaque quinzaine, le montant des dépôts sur les comptes Swan de chaque coopérative (déduction faite du coût des transactions Western Union : de 5€ à 10€ selon montants déposés). Limite de dépôt par jour : 5000 €
NB/ Possibilité pour l'AD de réaliser un reversement de votre dépôt en urgence si besoin manifesté par la coopérative.
- **Un test sera prochainement réalisé auprès d'un échantillon de coopératives. Puis nous devrions pouvoir donner le feu vert pour vos dépôts (suivre nos infos)**

Nous préparons la diffusion d'une liste des agences Western Union (vous pouvez aussi consulter le réseau d'agences sur le site Western Union ou en cliquant : [ICI](#))

Procédure d'inscription d'un deuxième mandataire ouverte (cf courrier et questionnaire en ligne envoyé le lundi 12 janvier). Les personnes proposées par le Conseil de coopérative recevront les liens nécessaires pour activer leur compte et s'authentifier (sécurité). Elles doivent procéder aux mêmes opérations (création d'un code, identification, authentification avec leur téléphone personnel) que le mandataire principal...Ce dernier pourra opportunément aider son (sa) collègue pour ces procédures en ligne.

Si vous n'avez pas répondu au questionnaire et si vous souhaitez la désignation d'un deuxième mandataire :

[>>>> Questionnaire pour la désignation d'un deuxième mandataire <<<](#)



DELEGATION et RESPONSABILITES

La gestion de votre coopérative scolaire doit être conforme aux textes juridiques et statutaires. L'OCCE devra suspendre la délégation des mandataires pour la gestion du compte bancaire si les conditions qui suivent ne sont pas respectées :

- produire le bilan financier de la coopérative pour 2023-2024 (CRF)*
- procéder à la ré-affiliation formelle de la coopérative pour 2024-2025
- tenir une comptabilité conforme aux instructions données
- respecter les principes de la CHARTE ETHIQUE d'utilisation de la plateforme de collectes en lignes

Des aides en ligne

1. Retrouvez sur notre site www.occe06.com, les tutoriels utiles >>> [Les Tutos AssoConnect](#)
2. Sur la plateforme AssoConnect elle-même, n'hésitez pas à cliquer sur l'onglet **Aide** que vous retrouvez sur toutes les pages pour accéder à l'aide en ligne et posez vos questions directement à AssoConnect.

Coopérativement et solidairement,
OCCE 06

NOTEZ BIEN - MEMO LA BANQUE POSTALE

- 1. Nous achevons les opérations de transfert des soldes LBP sur le compte SWAN (pour certains nous avons procédé à une avance sur solde). Si vous constatez un écart... pas d'impatience, nous régulariserons au centime près.**
- 2. Tous les comptes Banque POSTALE sont clôturés définitivement par nos soins.**
Attention : l'émission ou la présentation d'un chèque d'un compte clos conduit systématiquement le mandataire et l'ensemble des coopératives à un signalement à la Banque de France et un interdit bancaire.
Ne plus utiliser ce compte. Le mandataire détruit impérativement sous sa responsabilité toutes formules de chèques.